

ASSEMBLÉE DU 25 FÉVRIER 2016

Procès-verbal de l'assemblée **ordinaire** de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 25 février 2016 à 18 heures, sous la présidence de monsieur Gilles Carpentier.

Sont présents :

Monsieur Gilles Carpentier, président, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Denise Laferrière, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Marc Carrière, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Myriam Nadeau, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Josée Lacasse, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Pierre Benoît, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents :

Madame Line Thiffeault, directrice générale
Monsieur Jean Brunet, directeur général adjoint, ressources humaines et services administratifs partagés
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux
Monsieur Michel Vincent, directeur des finances
Monsieur Marc Litalien, directeur des ressources informationnelles
Monsieur Jean Larin, directeur des opérations
Monsieur Koce Kolev, directeur de l'approvisionnement
Madame Renée Lafrenière, directrice – développement, marketing et communications
Madame Charlène Auclair, chef en gestion des ressources humaines
Madame Josée Routhier, chef du service des relations avec la clientèle

Absences motivées :

Monsieur André Sanche, représentant des usagers du transport adapté

Madame Lucie Plouffe, directrice des ressources humaines
Monsieur Sylvain Martel, directeur – Gestion de projets

Ouverture de l'assemblée

Messages du président :

- M. Carpentier souligne l'excellent travail des chauffeurs et de toute l'équipe des opérations à l'occasion de la tempête du 16 février dernier.
- M. Carpentier transmet ses sympathies à toute l'équipe de la Société de transport de Longueuil (RTL) suite au décès tragique d'un de leurs chauffeurs d'autobus.
- M. Carpentier mentionne que l'achalandage du mois de janvier 2016 se maintient par rapport à janvier 2015 (0,1 %), mais souligne la hausse de 1,4 % des abonnements au Programme Fidélité.
- M. Carpentier fait un retour sur les résultats du sondage annuel de satisfaction de la clientèle.

Période de questions :

M. Alain Coulombe, résident du secteur Gatineau, mentionne qu'il est satisfait du service du Rapibus, mais que le stationnement à la station La Gappe est insuffisant.

Il s'enquiert également au sujet de l'état d'avancement de l'étude de l'ouest et demande si la STO tiendra compte des conséquences d'une possible réduction du nombre d'autobus d'OC Transpo vers le centre-ville avec la venue prochaine du train léger à Ottawa.

M. Carpentier indique qu'une analyse est présentement en cours sur la performance du réseau à Aylmer afin d'améliorer l'offre de service dès l'automne prochain. Une démarche de consultation et d'information auprès des usagers de ce secteur est prévue prochainement. Les changements seront adoptés au CA fin avril pour une mise en service à la rentrée d'automne. Il indique de plus, que la STO est bien au fait des développements du côté d'Ottawa et que des travaux sont en cours avec des représentants d'OC Transpo pour étudier différents scénarios afin d'améliorer l'offre de service.

CA-2016-011

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Denise Laferrière
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 28 janvier 2016
3. **Direction générale**
 - 3.1 Règlement numéro 95.1 modifiant le Règlement numéro 95 concernant la rémunération des membres du conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais
 - 3.2 Contribution de la STO au financement des activités de l'AVT – 1^{er} versement d'apport année 2016
4. **Direction - gestion de projets**
 - 4.1 Ajustement du mandat du laboratoire de contrôle et d'essais des matériaux (LCE) pour la construction du 2^e CTC – Groupe ABS inc.
5. **Direction des finances**
6. **Direction développement, marketing et communications**
7. **Direction des opérations**
8. **Direction des ressources informationnelles**
 - 8.1 Octroi de contrat à la firme *Bell* pour le service de transmission de données des véhicules pour le SAEIV

9. **Direction des ressources humaines**
10. **Direction de l'approvisionnement**
11. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

CA-2016-012

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 28 janvier 2016

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
APPUYÉ PAR monsieur Marc Carrière
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 janvier 2016 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2016-013

Règlement numéro 95.1 modifiant le Règlement numéro 95 concernant la rémunération des membres du conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais

ATTENDU QUE la Société de transport de l'Outaouais a adopté, le **25 février 2004**, le **Règlement 95** concernant la rémunération des membres du conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais;

ATTENDU QUE ce Règlement prévoit une indexation annuelle de la rémunération des membres du conseil d'administration de la Société suivant l'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada, déterminé par Statistique Canada pour l'année précédant l'ajustement;

ATTENDU QUE depuis l'année 2015, la rémunération des membres du conseil d'administration n'a pas été indexée;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 7 du Règlement précité concernant l'indexation annuelle de la rémunération des membres du conseil d'administration de la Société afin de limiter cette dernière au moindre des deux taux suivants, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2015 :

- le taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada déterminé par Statistique Canada pour l'année précédant l'ajustement;

ou

- le taux général d'augmentation de l'échelle salariale des postes d'encadrement supérieur, décrété par le conseil d'administration pour l'année en cours;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ, RÉSOLU ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais approuve le Règlement numéro 95.1 modifiant le Règlement numéro 95 concernant la rémunération des membres du conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais;

QUE ledit Règlement soit conservé au livre des Règlements de la Société.

CA-2016-014

Contribution de la STO au financement des activités de l'AVT – 1^{er} versement d'apport année 2016

ATTENDU QU'en vertu de la résolution **CA-2010-013** adoptée le 24 février 2010, le conseil d'administration approuvait la création de la Société de gestion et d'acquisition de véhicules et de systèmes de transport S.E.N.C. (AVT);

ATTENDU QUE le mandat de l'AVT est de fournir aux sociétés de transport en commun, des services d'acquisition de véhicules de transport et d'assurer une vigie technologique et d'affaires dédiées à l'ensemble des sociétés membres de l'ATUQ;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution **CA-2011-024** adoptée le 23 février 2011, le conseil d'administration de la Société approuvait la contribution financière de 1 101 275 \$ de la STO aux activités de la Société de gestion et d'acquisition de véhicules et de systèmes de transport (AVT) pour une période de cinq (5) ans, soit de 2011 à 2015 inclusivement;

ATTENDU QU'un nouveau cadre financier sera mis en place chez AVT à compter de 2016 et que le conseil d'administration de chacune des sociétés participantes doit faire approuver ce nouveau cadre;

ATTENDU QU'afin de maintenir les activités d'AVT durant cette période, le premier versement d'apport pour 2016 représentera le même montant que la Société versait durant la période 2011-2015 et que les ajustements requis seront effectués lors du versement du second apport de l'année et suivant l'adoption du nouveau cadre financier par les conseils d'administration;

ATTENDU QUE cette contribution de la STO aux activités de l'AVT est admissible au Programme d'aide du ministère des Transports du Québec, jusqu'à la hauteur de 50 %;

ATTENDU QUE le premier versement d'apport de 2016 s'élève à 76 051,60 \$ et que les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie **numéro 2016-018**;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît
APPUYÉ PAR madame Josée Lacasse
ET RÉSOLU :

D'approuver la contribution financière de **76 051,80 \$** représentant le premier versement d'apport de 2016 de la STO aux activités de la Société de gestion et d'acquisition de véhicules et de systèmes de transport (AVT).

Adoptée à l'unanimité.

CA-2016-015

Ajustement du mandat de Laboratoire, contrôle et essais des matériaux (LCE) pour la construction du 2^e Centre de transport en commun de l'est (CTC) – Groupe ABS inc.

ATTENDU QU'en date du 1^{er} mai 2015, par résolution de son conseil d'administration **CA-2015-041**, la Société octroyait le mandat du laboratoire de contrôle et d'essais des matériaux (LCE) à la firme *Groupe ABS inc.* à la suite de l'appel d'offres public **SP-2015-008**;

ATTENDU QUE le mandat est défini à partir de taux unitaires appliqués sur les estimations des professionnels du nombre d'échantillonnages et d'essais sur les matériaux requis;

ATTENDU QU'en début de chantier, les professionnels, l'équipe de projet et l'entrepreneur ont recommandé d'augmenter le nombre d'échantillonnages et d'essais requis;

ATTENDU QUE cet ajustement est nécessaire afin d'assurer un contrôle adéquat de la qualité des matériaux de construction;

ATTENDU QUE l'équipe de projet recommande de majorer l'enveloppe du mandat du laboratoire de contrôle et d'essais de matériaux (LCE) et d'approuver la dépense additionnelle s'élevant à la somme de **41 620 \$**, taxes non incluses;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie **numéro 2016-021**;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Denise Laferrière
APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau
ET RÉSOLU :

QUE la dépense additionnelle s'élevant à la somme de **47 900 \$**, taxes incluses, soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2016-016

Octroi de contrat à la firme Bell pour le service de transmission de données des véhicules pour le SAEIV

ATTENDU qu'en date du 26 février 2015, par résolution de son conseil d'administration **CA-2015-012**, la Société octroyait un contrat de 7 813 000 \$, taxes incluses, à la firme *INEO* pour l'acquisition et la mise en service d'un système SAEIV;

ATTENDU QUE les autobus et véhicules de la STO ont besoin d'un lien de communication pour la transmission de données du SAEIV aux systèmes centraux localisés dans le site principal et le site de relève;

ATTENDU QU'en date du 18 décembre 2015, la Société a lancé un appel d'offres public pour l'acquisition de services privés de communications cellulaires pour la transmission de données du Système d'aide à l'exploitation et d'information voyageur (SAEIV). Services utilisés par toute la flotte d'autobus (304), les véhicules de service (18) et les systèmes d'affichage d'information voyageur de la STO (13);

ATTENDU QUE trois soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres **SP-2015-018** de la STO et que le montant sans taxes des soumissions, pour un contrat de trois (3) ans, figure dans le tableau ci-dessous;

Soumissionnaire	Montant de la soumission
<i>Bell</i>	231 955,28 \$
<i>Rogers</i>	254 329,92 \$
<i>Telus</i>	271 911,00 \$

ATTENDU QUE la firme *Bell* est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE le Comité directeur du projet SAEIV recommande d'accepter la proposition de la firme *Bell* et que les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie **numéro 2016-017**;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Carrière
APPUYÉ PAR madame Josée Lacasse
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour le service de transmission de données des véhicules pour le SAEIV soit accordé à la firme *Bell*, au coût de **266 690,58 \$**, **taxes comprises**.

Adoptée à l'unanimité

CA-2016-017

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Carrière
APPUYÉ PAR madame Josée Lacasse
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée.

Adoptée à l'unanimité

.....
Gilles Carpentier, président

.....
Richard Vézina,
secrétaire d'assemblée